



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY  
CHER

*En exercice* : 29

*Présents* : 17

*Absents représentés* : 12

*Absent non représenté* : /

*Ne prennent pas part au vote* : /

*Votants* : 29

*Date de convocation* : 21 mars 2025

*Date d'affichage de la convocation* : 21 mars 2025.

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1<sup>ER</sup> AVRIL 2025

### Délibération n° DEL.2025-04-39

#### Subvention à l'APPEL

Le 1<sup>er</sup> avril 2025 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

**Présents** : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GIRARD LEBRUN Sandra. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

**Absents ayant donné un pouvoir** : BIESSE Thierry à AILLOT Sonia. BROUSSE Franck à MONDON Josiane. CATON Samuel à LE PAVOUX Éric. CERVEAU Frédéric à PRUDENT Adrien. CLOSTRE Jacques à DESROCHES Gilles. GAUTRON Marina à PRUDENT Didier. GROSJEAN Yoann à DACQUIN Sébastien. JORO Vincent à DUPLAIX Nathalie. LEGER Pauline à GIRARD LEBRUN Sandra. LEUILLER Patricia à MERCIER Martine. MANIVERT Sonia à MIGNON Brigitte. MEGHERBI Djamel à LECLERC Stéphanie.

**Absents non représentés** : /

**N'ont pas pris part au vote** : /

**Secrétaire de séance** : Gilles DESROCHES

Accusé de réception en préfecture  
018-211802137-20250401-DEL-2025-04-39-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2025  
Date de réception préfecture : 03/04/2025

**Rapporteur** : Sandra GIRARD-LEBRUN

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2025,

Vu la demande formulée par l'Association du Personnel municipal Pour l'Entraide et le Loisir (APPEL) au titre de l'année 2025,

Vu l'avis favorable de la commission générale réunie le 11 mars 2025,

Considérant l'intérêt de soutenir cette association dans leur action,

Le rapport de Sandra GIRARD-LEBRUN au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **ALLOUE** à l'Association du Personnel municipal Pour l'Entraide et le Loisir, une subvention d'un montant de 8 500 Euros au titre de l'année 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire,

Gilles DESROCHES



La Maire,

Marie-Christine BAUDOIN



**Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 03 avril 2025 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :**  
<https://www.saintgermaindupuy.fr>

Accusé de réception en préfecture  
018-211802137-20250401-DEL-2025-04-39-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2025  
Date de réception préfecture : 03/04/2025